Evénements par département : 41 - LOIR-ET-CHER (19 cas)

Incendie dans une biscuiterie industrielle

ARIA 58638 - 11/01/2022 - 41 - LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
Type : Autre
Naf 10.72 : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

A 12h25, un feu se déclare au niveau d'un four d'une biscuiterie industrielle lors de son redémarrage après nettoyage de la zone et de la graisseuse. Les 220 employés présents sont évacués. Le feu prenant de l'ampleur, les pompiers sont alertés, mais le personnel éteint l'incendie avec un RIA avant l'arrivée de ces derniers.

Les fumées incommodent 14 personnes qui sont auscultées sur place avant de regagner leur poste à l'issue du contrôle. Les eaux résiduelles sont évacuées vers la station interne de l'usine. L'activité de la biscuiterie reprend en fin de journée.

Le four était à sa température de fonctionnement, la graisse en grande quantité s'est consumée, générant ainsi des fumées importantes dans le four. Ces fumées se sont alors embrasées sur 30 m de long au niveau du four.

Une accumulation anormale de plusieurs dizaines de litres d'un agent de démoulage (100 % végétal composé au minimum de 85 % d'huile de Colza) sur les plaques de cuisson du four est à l'origine du départ de feu. Cette accumulation provient de la rupture d'un tuyau souple véhiculant l'agent de graissage jusqu'aux buses de diffusion dans la graisseuse qui, en amont du four, graisse les plaques de cuisson pour favoriser le démoulage des biscuits.

Selon les premières analyses, le tuyau dans la graisseuse n'était pas le bon. De par ses caractéristiques techniques, il ne pouvait pas résister à la pression d'utilisation de la graisseuse. Toutes les autres graisseuses sont immédiatement contrôlées pour s'assurer de la bonne référence des tuyaux. Aucune autre alerte n'est identifiée.

Dans l'analyse à froid de la situation, l'exploitant identifie des pistes d'amélioration sur l'accueil des secours pour plus de réactivité, la distribution plus rapide du Plan ETARE aux véhicules de secours, le renforcement des moyens d'extinction incendie sur la zone par l'ajout d'un RIA et la mise en place d'un logigramme de décision pour les managers ayant à gérer la situation.

Compactage de produits phytosanitaires dans un hypermarché

ARIA 58779 - 16/03/2022 - 41 - VINEUIL
Type : Autre
Naf 47.11 : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Vers 7h30, une odeur nauséabonde est ressentie au niveau d'un compacteur extérieur dans un centre commercial. Un peu avant 8 h, lors de la bascule du compacteur dans la benne, de la fumée est constatée et les odeurs sont persistantes. Le service de sécurité de l'établissement met en sécurité la zone et appelle les secours. Ces derniers arrosent le container qui présente une combustion lente. Le centre commercial est évacué à 8h29 juste avant son ouverture afin d'analyser la qualité de l'air de la surface de vente (94 employés et 20 clients).

Un sac d'engrais en granules de 25 kg (contenant 20 % de chaux vive) éventré est à l'origine du sinistre. Il a été placé par erreur dans le compacteur des déchets dits « secs » avec d'autres déchets indésirables (plaque électrique, vin ...). Il s'agit d'une erreur d'un employé. Il est à noter que la zone réservée au stockage et à l'évacuation des produits phytosanitaires était encombrée et difficile d'accès.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- révise les modalités de stockage des déchets sur son site ;
- appose un rappel visuel sur chaque container de déchets sur les déchets admis ;
- met en place de nouvelles procédures pour l'évacuation des produits phytosanitaires détériorés ;
- forme le personnel à la manipulation des produits phytosanitaires ;
- met en place un fascicule regroupant l'ensemble des fiches de données de sécurité.

Feu sur un site de compostage

ARIA 58807 - 19/03/2022 - 41 - CHOUSSY
Type : Autre
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 6 h, un chauffeur alerte le responsable d'exploitation d'un site de compostage de la présence de flammes sur la plateforme de déchets verts. À 6h45, les pompiers arrivent sur place et, avec l'aide d'un opérateur, écartent et arrosent la matière au fur et à mesure. L'incendie est maîtrisé à 9 h.

Le feu s'est déclaré sur un tas de broyat stocké. 4 m³ de déchets ont été incendiés sur ce tas de déchets. Les eaux d'extinction, utilisées sans additif, sont collectées dans le bassin de la plateforme et réintégrées au process pour l'arrosage des andains.

Selon l'exploitant, le départ de feu, qui s'est produit en surface du tas, est lié à une fermentation des déchets favorisée par les conditions météorologiques (écart de températures).

Fuite de gaz sur une citerne GPL

ARIA 58899 - 11/04/2022 - 41 - ROMORANTIN-LANTHENAY
Type : Accident
Naf 47.11 : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Vers 16h30, lors d'une intervention d'inspection périodique réglementaire d'une citerne GPL de 5 t effectuée par une entreprise extérieure dans une station-service, une fuite de gaz se produit. La citerne GPL est enterrée et remplie à 100 % au moment des faits soit 11 700 l. Un périmètre de sécurité de 150 m est mis en place et une lance est établie à proximité de la citerne. Deux magasins sont évacués. Deux personnes sont transférées à l'hôpital suite à l'inhalation de gaz. Les mesures effectuées à l'aide du catharomètre donnent sous le vent à 1 m une valeur de 7 % de gaz et sous le vent à 5 m, 2 %.

Vers 20h30, après intervention du technicien pour stopper la fuite, la station est fermée et le périmètre de sécurité est levé.

Lors de l'opération de contrôle de la citerne, une des étapes consiste à vérifier le bon fonctionnement du clapet porte-soupape. Pendant le démontage de la soupape, l'ensemble clapet porte-soupape a été éjecté du bossage du fait d'une mauvaise manipulation (la contre-clé qui servait à maintenir l'écrou du clapet/porte-soupape n'était pas maintenue), ce qui a généré une fuite estimée à 700 kg de propane. La procédure en place et la formation sont réalisées sur citerne aérienne ce qui n'était pas adapté.

Inondation d'une plateforme logistique

ARIA 59187 - 04/06/2022 - 41 - MER
Type : Autre
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Vers 16h15, la toiture d'une plateforme logistique s'effondre sur une partie de 2 cellules de 6 000 m² non adjacentes. L'alerte est donnée par la télésurveillance du site. Une canalisation sprinkler se rompt et entraîne le déclenchement du sprinklage sur le site. L'électricité du site est coupée. Un périmètre de sécurité de 500 m est mise en place pour chacune des 2 cellules autour des 200 m² de toiture effondrée. De nombreuses marchandises et matériels d'exploitation sont hors-service. Le prestataire de la maintenance sprinkler remet en fonctionnement l'installation en mode dégradé sur les 4 cellules non impactées du bâtiment et complète le remplissage de la cuve dédiée. Le sprinklage ne peut pas être remis en fonctionnement dans les cellules impactées et les RIA au droit des effondrements sont inutilisables. Le gardiennage 24 h/24 et 7 j/7 est doublé. L'expertise de la structure du bâtiment montre que l'effondrement est localisé et ne touche que des éléments de la structure secondaire. Il n'y a pas d'impact sur les cellules adjacentes ni sur les poteaux de structure du bâtiment. Les stockages présents dans les cellules impactées sont retirés pour monter une structure d'étaiement et procéder aux travaux de réparation.

L'effondrement est dû aux fortes précipitations (pluies et grêles) qui se sont produites durant 1 h. La masse d'eau en toiture est devenue trop importante. L'entretien de la toiture est effectué 2 fois par an. Le dernier date de 2 mois avant l'événement.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- vérifie le dimensionnement des évacuations d'eaux pluviales ;
- actualise des schémas d'alerte ;
- met en place une fiche réflexe pour le suivi des actions obligatoires, urgentes et importantes pour la gestion de ce type d'événement.

Cet événement météorologique a causé des problèmes similaires dans 4 autres entrepôts de la commune (ARIA

59263, 59269, 59270, 59825).

Inondation d'une plateforme logistique

ARIA 59263 - 04/06/2022 - 41 - MER
Type : Autre
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Vers 16h15, la toiture d'une plateforme logistique s'effondre sur une partie d'une cellule de 6 000 m². L'alerte est donnée par le déclenchement de l'alarme feu. Des canalisations sprinkler s'effondrent. Les employés sécurisent le site. L'électricité est disjonctée dans tout le bâtiment. Les 2 postes de la cellule sont isolés. Le sprinkler est totalement opérationnel dans les autres cellules. La cellule concernée ne peut être utilisée. Les agents de sécurité sont doublés pour la nuit et le week-end. De nombreuses marchandises et matériels d'exploitation sont hors-service ainsi qu'un vantail d'un exutoire et les bandes des murs séparatifs. L'expertise de la structure du bâtiment montre que l'effondrement a touché une poutre principale du bâtiment. Les cellules adjacentes peuvent être utilisées sous réserve de la mise en place de tours d'étaiement permettant la reprise de charge. Les stockages présents dans les cellules impactées sont retirés pour monter une structure d'étaiement et procéder aux travaux de réparation.

L'effondrement est dû aux fortes précipitations (pluies et grêles) qui se sont produites durant 1 h. La masse d'eau en toiture est devenue trop importante. L'entretien de la toiture est effectué 2 fois par an. Le dernier date de 2 mois avant l'événement.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- mandate une entreprise pour curer les siphoïdes de la toiture ;
- vérifie le dimensionnement des évacuations des eaux pluviales ;
- vérifie les appuis et les fixations de la structure de la toiture ;
- effectue des sondages au droit des fissures apparues sur l'habillage d'un poteau.

Cet événement météorologique a causé des problèmes similaires dans 4 autres entrepôts de la commune (ARIA 59187, 59269, 59270, 59825).

Inondation d'un entrepôt

ARIA 59269 - 04/06/2022 - 41 - MER
Type : Autre
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

La toiture d'une plateforme logistique s'effondre sur une partie de 3 cellules. Une canalisation sprinkler se rompt. Une partie du réseau électrique s'effondre. Le sprinklage ne peut pas être remis en fonctionnement dans les cellules impactées. Le manomètre de certains RIA affiche une pression résiduelle à zéro. Les réserves d'eau aériennes ne sont pas au niveau nominal. Des mesures conservatoires d'urgence sont prises.

L'effondrement est dû aux fortes précipitations (pluies et grêles) qui se sont produites durant 1 h. La masse d'eau en toiture est devenue trop importante.

Cet événement météorologique a causé des problèmes similaires dans 4 autres entrepôts de la commune (ARIA 59187, 59263, 59270, 59825).

Inondation d'une plateforme logistique

ARIA 59270 - 04/06/2022 - 41 - MER
Type : Autre
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Dans le milieu d'après-midi, la toiture de deux bâtiments d'un entrepôt (qui en comprend 3) est endommagée. Sur l'un, qui comprend 3 cellules d'un peu moins de 6 000 m² servant au stockage de pneumatiques, la toiture s'effondre sur une des cellules. Les canalisations de sprinkler se rompent ainsi que l'évacuation des eaux pluviales issues de la toiture du bâtiment. Sur l'autre, qui est vide au moment de l'événement, des dégâts sont observés.

L'effondrement est dû aux fortes précipitations (pluies et grêles) qui se sont produites durant 1 h. La masse d'eau en toiture est devenue trop importante.

Cet événement météorologique a causé des problèmes similaires dans 4 autres entrepôts de la commune (ARIA 59187, 59263, 59269, 59825).

Inondation d'un entrepôt

ARIA 59825 - 04/06/2022 - 41 - MER
Type : Autre
Naf 77 : Activités de location et location-bail

La toiture d'une plateforme logistique s'effondre à proximité d'une zone de quais. Une panne en bois lamellé collé se brise. L'atelier de charge d'accumulateurs ne subit aucun dégât.

L'effondrement est dû aux fortes précipitations (pluies et grêles) qui se sont produites durant 1 h. La masse d'eau en toiture est devenue trop importante.

Cet événement météorologique cause des problèmes similaires dans 4 autres entrepôts de la commune (ARIA 59187, 59263, 59269, 59270).

Mise en sécurité ultime sur un site de stockage souterrain de gaz naturel

ARIA 60369 - 19/06/2022 - 41 - CHEMERY
Type : Accident
Naf 35.23 : Commerce de combustibles gazeux par conduites

À 14h57, la mise en sécurité ultime de l'atelier de compression se déclenche sur un site de stockage souterrain de gaz naturel. Les deux compresseurs s'arrêtent et les vannes d'isolement se ferment. La décompression de l'atelier se fait par une plate-forme d'évent. Une alarme de détection de gaz s'est déclenchée. À 15h40, la levée de doute à l'aide moyens portatifs de détection de gaz montre l'absence de fuite. À 17 h, un acquittement manuel de la MSU est effectué et à 17H30 les 2 compresseurs sont remis en service.

14 000 m³ de gaz naturel sont rejetés à l'atmosphère, soit environ 11 t.

Un détecteur de gaz défaillant est à l'origine de l'événement. Ce dernier a été vérifié 1 mois et demi plus tôt et ne présentait pas de défaut particulier.

L'utilisation de têtes de détection autonomes ne fait plus partie des standards du site. Dans le cadre du programme de rénovation prévu sur celui-ci, la détection gaz entraînera des actions de mise en sécurité automatique après détection sur 2 têtes. La détection sur une seule tête génèrera une alarme et une levée de doute.

Incendie d'un compacteur dans une installation de stockage de déchets non dangereux

ARIA 59578 - 12/07/2022 - 41 - VILLEHERVIERS
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare sur un compacteur utilisé en surface du massif de déchets dans une installation de stockage de déchets non dangereux. Le feu est circonscrit rapidement. La barrière de sécurité active du casier n'est pas affectée. L'exploitant utilise ensuite le second compacteur présent sur le site.

Deux semaines plus tard, un incendie se produit sur le second compacteur (ARIA 59550).

Fuite de fluide frigorigène sur un site de construction aéronautique et spatiale

ARIA 60124 - 24/07/2022 - 41 - SELLES-SAINT-DENIS
Type : Autre
Naf 30.30 : Construction aéronautique et spatiale

Une fuite de fluide frigorigène est décelée sur le groupe froid équipant une des soutes de stockage d'un site de construction aéronautique et spatiale. La totalité du fluide se vide, soit 26 kg. Cette fuite se situe au niveau d'une soudure sur le tube en cuivre de l'équipement. Un deuxième groupe permet de maintenir les conditions nécessaires dans la soute concernée. Les travaux de réparation sont effectués la semaine suivante.

Incendie d'un compacteur dans une installation de stockage de déchets non dangereux

ARIA 59550 - 03/08/2022 - 41 - VILLEHERVIERS
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 13h55, un feu se déclare au niveau du bloc moteur d'un compacteur, situé en surface d'un massif de déchets, dans une installation de stockage de déchets non dangereux. L'alerte est donnée par le conducteur. Il percute plusieurs extincteurs, sans succès. Un panache de fumée est visible. Des travaux pour la création de casier ainsi que des travaux de réaménagement définitif sont en cours à proximité de l'alvéole en exploitation. Toutes les activités sont mises à l'arrêt. Les sociétés sont évacuées au point de rassemblement sur site. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de mousse d'extinction. Une couverture provisoire avec des matériaux de recouvrement est mise en place. Vers 15 h, les pompiers quittent le site. 0,5 t de carburant a brûlé. Les eaux d'extinction sont gérées avec les lixiviats du casier. L'épave du véhicule est évacuée après expertise. La structure du casier n'est pas impactée. L'admission des déchets d'activités économiques et des refus de tri est interrompue, les flux de déchets sont dirigés vers d'autres sites.

L'incendie pourrait être dû à une casse machine (moteur, hydraulique).

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place une surveillance journalière des engins de chantier à l'aide d'une caméra thermique portative et remplace ses compacteurs par une chargeuse à chenilles.

Deux semaines plus tôt, un incendie du même genre avait eu lieu sur le site (ARIA 59578).

Incendie dans un centre de tri de déchets

ARIA 59466 - 08/08/2022 - 41 - SAINT-AMAND-LONGPRE
Type : Accident
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 17 h, un feu se déclare au niveau de déchets non dangereux (matelas, bois, plastiques) entreposés dans la zone du broyeur primaire des combustibles solides de récupération, dans un centre de tri des déchets. Les pompiers maîtrisent l'incendie en milieu de matinée le lendemain. Les déchets sont isolés sur une aire étanche. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site.

90 % des installations de la chaine sont sauvées. L'entreprise commande un nouveau broyeur. Les 12 employés sont en chômage technique. Un tri manuel reprend le lendemain.

Incendie dans la benne bois dans une déchetterie

ARIA 59545 - 12/08/2022 - 41 - ROMORANTIN-LANTHENAY
Type : Autre
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 17 h, dans une déchetterie, lors d'une opération de tassage d'une benne contenant du bois issu de la collecte de mobilier usagé, un feu se déclare dans cette benne. Le chauffeur donne l'alerte et percute un extincteur. La déchetterie est évacuée. Les pompiers arrosent la benne d'eau. À 17h42, les pompiers quittent le site. La benne reste à quai, son accès est condamné. Elle est stockée à l'écart du quai pour le week-end sous surveillance. L'exploitant n'a pas pu justifier le confinement des eaux d'extinction, il doit s'assurer de l'absence d'impact sur l'environnement.

Le tassage de la benne semble être à l'origine de l'incendie. Le RIA du site n'a pas pu être utilisé car il était fuyard et en attente de remplacement.

À la suite de cet événement, l'exploitant sensibilise les chauffeurs et remplace le RIA. Des vannes guillotines vont être installées et le plan des réseaux mis à jour.

Incendie d'un moteur d'ensilage

ARIA 59791 - 10/10/2022 - 41 - VILLEFRANCHE-SUR-CHER
Type : Autre
Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

Un feu se déclare au niveau d'un moteur d'ensilage, situé en extérieur, d'un silo d'un commerce de gros de céréales. Le personnel refroidit le moteur concerné, puis le démonte avant l'arrivée des pompiers.

Déversement de shampooing dilué dans le réseau d'eaux pluviales

ARIA 59805 - 14/10/2022 - 41 - BLOIS
Type : Accident
Naf 20.42 : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

Vers 7 h, une cuve de stockage de 200 m³ de shampoing dilué se rompt au niveau de la station de traitement d'une usine de fabrication de shampoing. Une majeure partie du produit est retenue par les rétentions. Le surplus, sorti de la rétention du fait de la rupture soudaine, se retrouve sur le sol. Une partie se déverse dans le réseau d'eaux pluviales de la ville. L'exploitant obture ce réseau 7 minutes après la rupture et prévient l'agglomération d'un risque de moussage dans sa station. La pluie continue fait mousser les effluents dans le réseau d'eau de la ville. Vers 9 h, des passants signalent la présence de produits moussants à la sortie des égouts et dans la LOIRE, au niveau du rejet de trop plein des eaux pluviales de la ville. Les pompiers diluent un amas de mousse de 100 à 150 m² dans le fleuve à l'aide de lances et effectuent des relevés qui ne présentent pas de traces de pollution.

Incendie dans une usine de plastiques

ARIA 60017 - 23/11/2022 - 41 - VILLEFRANCHE-SUR-CHER
Type : Accident
Naf 22.23 : Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction

Vers 15h30, un feu se déclare près d'une cabine d'aspiration d'un poste de moulage dans l'atelier de production d'une usine spécialisée dans la fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction. Au niveau du poste de travail impacté se trouve de la résine polyester, de l'acétone , du bois, des cartons, quelques colles et aérosols. Les employés présents sont évacués. L'incendie se propage dans le bâtiment et à un autre annexe. Le personnel tente, sans succès, d'éteindre l'incendie en percutant plusieurs extincteurs. Ils alertent les pompiers qui maîtrisent le sinistre. La couverture fibrociment du site est percée.

L'incendie endommage 1 000 m² de bâtiment. Le personnel est mis en chômage technique avec maintien de salaire. L'activité du site reprend après mise en sécurité du site et confinement de la zone départ feu. Une entreprise spécialisée dans les procédures de désamiantage nettoie le site, les bâtiments non impactés et les abords.

L'exploitant prévoit de renforcer la formation des opérateurs et de réaliser des exercices pour intervenir en cas d'incendie.

Incendie chez un constructeur automobile

ARIA 60121 - 12/12/2022 - 41 - THEILLAY
Type : Accident
Naf 29.32 : Fabrication d'autres équipements automobiles

Vers 22 h, un feu se déclare au niveau de l'installation d'asséchage de l'air de la chaîne de peinture chez un constructeur automobile. L'installation d'extinction automatique se déclenche. Le POI est déclenché et les secours appelés. L'incendie est éteint en 15 min avant l'arrivée des pompiers. Ces derniers s'assurent de l'absence de reprise de l'incendie. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. Une tonne de déchets est générée par l'incendie (filtres et lamelles). Une entreprise spécialisée décontamine la zone. 20 employés sont en chômage technique pendant 6 semaines.

L'incendie s'est déclenché lors du passage de l'installation d'asséchage en mode économique en fin de poste de l'équipe d'après-midi, car cette installation n'est pas utilisée la nuit. Lors du passage du mode production au mode économique, le brûleur d'alimentation gaz est mis en petit feu, et une fois tous les paramètres considérés comme conformes par l'automatisme, la puissance du brûleur se régule par rapport à la température dans les gaines de soufflage. Il est possible qu'en raison des températures extérieures basses, le brûleur ait fonctionné à pleine puissance et que la température soit montée au-delà de 70 °C dans la partie conditionneur, température maximale de résistance des filtres présents. Cette température a fait fondre les filtres et lamelles jusqu'à leur point de fusion.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- contrôle de l'automatisme et assistance lors des essais de redémarrage ;
- régulation de la puissance du brûleur pour ne pas dépasser les 500 kW ;
- déplacement de la sonde de sécurité surchauffe du brûleur en partie haute et devant les filtres ;
- rajout d'une autre sonde de détection de surchauffe en partie haute et devant les filtres avec régulateur et blocage du cycle en fonctionnement.